

# Propreté de la ville ... Si on en parlait ?

Du centre-ville aux bords de Vienne, des quartiers éloignés aux zones d'activité, des voies citadines aux chemins de campagne, nous sommes tous responsables de l'image de notre ville. Chinonaises et Chinonais, touristes et services municipaux, maintenir notre ville propre est l'affaire de tous. Découvrons donc qui oeuvre chaque jour pour la propreté de la Ville et essayons de voir comment agir ensemble.

## Les secteurs d'intervention de l'équipe

**Laëtitia SOIYAI** intervient dans la ville basse avec la petite balayeuse en priorité sur les trottoirs et les endroits difficile d'accès.

**Frédéric LANTIAT** intervient avec la balayeuse 2m3 sur l'ensemble de la Ville.

**Michel BIRONNEAU** et **Jean-Noël FARE** assurent l'entretien des extérieurs (Faubourg, Hucherolles, etc...).

**David GOUVINEAU** et **Alexandre LEGEAS** interviennent sur un secteur Jeanne d'Arc (de la gare à l'Hôtel de Ville).

**Alain MERCIER** intervient dans le secteur Vieux marché (place de l'Hôtel de Ville au Vieux Marché).

**Norbert JACQUET** avec son chariot intervient dans l'hyper centre selon un périmètre rue JJ Rousseau, rue Rabelais, rue du commerce, rue Voltaire.



Présents sur cette photo (de gauche à droite) : Jean-Noël Fare, Laëtitia Soiyai, Frédéric Lantiat, Michel Bironneau, Alexandre Legeas, David Gouvineau  
Absents : Alain Mercier et Norbert Jacquet

## Une équipe au service de tous, solidaire et intergénérationnelle

Sous la responsabilité de **Christophe Guesnard**, chef du service environnement au Centre Technique Municipal, une équipe de 8 personnes oeuvre au quotidien dans tous les secteurs de la commune et en assure le nettoyage.

Horaires décalés, travail le week-end, en permanence à l'extérieur, été comme hiver, l'équipe au sein de laquelle différents âges se côtoient, est soudée et fait face au regard que portent les gens sur leur profession. Car ils l'avouent, ce travail est parfois ingrat, mais essentiel à la qualité de vie des Chinonais.

Les agents travaillent souvent en binôme et sont responsables de secteurs géographiques. Ils assurent de multiples tâches quotidiennement effectuées, parmi lesquelles le nettoyage des sanitaires publics, des murs porteurs de graffitis ou d'affichage sauvage et de l'ascenseur, la collecte des poubelles publiques disposées en de multiples points de la ville, le balayage de l'espace public, le ramassage des feuilles mortes et des déchets abandonnés hors des conteneurs prévus à cet effet, la gestion des abords des cuboverres ...



Christophe Guesnard

## Les moyens matériels mis à disposition

Depuis la fin de l'été 2010, la ville de Chinon a investi 140000€ dans un nouveau matériel. En effet, la vétusté de l'ancienne balayeuse était responsable de pannes successives rendant difficile le travail de l'équipe.

Ainsi les Chinonais peuvent voir à tour de rôle une petite ou une grosse balayeuse, la première intervenant uniquement en centre ville pour un travail plus méticuleux et une intervention dans les rues piétonnes, sur les trottoirs et les endroits à l'accès difficile. L'intervention de la grosse balayeuse concerne les caniveaux, les grands axes et grands espaces du centre ville et les quartiers extérieurs.

Ces deux machines sont utilisées le matin avec une exception pour le jeudi jour de marché, leur plage horaire de travail s'étendant de 5h30 à 12h30, le balayage de l'hyper centre devant être effectué avant 8h. Enfin les finitions sont assurées par un agent se déplaçant à pied en centre-ville avec un chariot regroupant ses outils de travail. À ce nouveau matériel s'ajoutent 3 triporteurs et les aspirateurs-souffleurs à feuilles.

## La collecte des ordures ménagères

### Le rôle du SMICTOM

Depuis 1999, les chinonais procèdent au tri sélectif par le biais du SMICTOM.

Des jours de collecte des ordures ménagères ont été fixés et varient selon le type de collecte : sacs jaunes (emballages, conserves, bouteilles plastiques ...), bleus (papiers, journaux, revues) et le reste dans les sacs noirs. L'information relative au détail du remplissage des sacs en fonction des couleurs et aux jours de ramassage selon les différents quartiers est mise à disposition de l'utilisateur par le SMICTOM et une récente « portes ouvertes » a permis à chacun de s'informer sur le devenir des déchets triés.

Depuis 5 ans, les agents municipaux procèdent également au tri des déchets qu'ils collectent sur la voie publique.

Les jours de marché c'est 1 ou 2 bennes d'un volume de 6 m<sup>3</sup> triées et acheminées vers l'usine de traitement des déchets.

Les deux balayeuses de la ville au garde à vous au Centre Technique Municipal



Photo prise au mois de juillet, en milieu d'après-midi

Ne ternissons pas notre patrimoine architectural ...



et naturel

### Des interventions qui pourraient être évitées

De ce fait le SMICTOM se réserve la possibilité de ne pas collecter les sacs non conformes par non-respect du contenu ou du jour de dépôt.

Dans un souci d'entretenir la ville au mieux, les agents municipaux continuent donc à collecter un volume non négligeable de déchets déposés en dehors des plages horaires ou des points de ramassage.

Par conséquent, l'équipe de nettoyage de la ville ajoute à ses tâches quotidiennes le ramassage de 200 tonnes/an de déchets de tout genre, pour un coût de 12000 euros payés par la ville, donc par le contribuable, à l'usine d'incinération et de valorisation énergétique.

De nombreuses actions sont engagées pour préserver la nature sur notre territoire doté de grands espaces naturels et protégés, possédant des variétés rares en matière de faune et de flore.

Gageons que nos balades ne nous conduisent plus vers des variétés «inattendues» !

### Rappel des jours de ramassage été et hiver pour le centre-ville

#### Du 15 avril au 15 octobre :

1 ramassage par jour pour les sacs noirs (sauf dimanche) et 1 ramassage par semaine pour les sacs bleus et les sacs jaunes

#### Du 15 octobre au 15 avril :

le ramassage des sacs noirs n'est pas effectué le samedi.

Plus d'informations sur [www.smictom.com](http://www.smictom.com)

**Règlement de collecte** : Un arrêté municipal stipule que les sacs doivent être sortis devant chaque habitation au plus tôt à 20h le jour précédent le prochain jour de ramassage **sous peine d'une verbalisation à 35 €** accompagnée d'une lettre d'explication.

**Déjections canines** : Un arrêté précise qu'il est interdit de laisser un animal déféquer ou uriner sur la voie publique, d'où l'obligation de ramasser les déjections. **Ces faits peuvent être verbalisés 35 €.**

**Entretien des terrasses** : les terrasses font l'objet d'arrêtés individuels d'occupation du domaine public et leurs emplacements

doivent être tenus en parfait état de propreté pendant et en dehors des périodes d'exploitation. **Le manquement à cette disposition peut être verbalisé 11 €.**

**Règlement sanitaire départemental** : Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter, sur tout ou partie de la voie publique ainsi que dans les édifices d'utilité publique ou sur les bancs des rues ou des promenades (...), tout objet ou matières susceptibles de salir ou obstruer tout ou partie de la voie publique...

## Changeons nos comportements par des gestes simples

L'équipe de nettoyage de la ville de Chinon, installe et entretient plus de 200 poubelles sur la commune. Celles-ci, lorsqu'elles ne font pas l'objet de vandalisme, ne sont hélas pas toujours utilisées à bon escient puisqu'on retrouve fréquemment des débris sur la voie publique à quelques mètres d'une poubelle.

Par ailleurs la loi anti-tabac impose aux fumeurs de ne plus fumer dans les établissements quels qu'ils soient. En conséquence, le sol est souvent jonché de mégots. Saluons les initiatives de commerçants ayant mis des réceptacles à disposition facilitant ainsi un geste citoyen.

## Nous sommes responsables de nos amis les animaux

En mairie sont mis à disposition et de façon gratuite, des sachets collecteurs de déjections canines, mais rien n'empêche les propriétaires de chiens de se munir de leur propre matériel.

Dans le souci du respect d'autrui et en particulier des agents municipaux chargés du nettoyage et des enfants susceptibles de jouer ou s'asseoir dans l'herbe, chaque propriétaire de chien doit assumer le comportement de son animal.

L'espace public n'étant pas un «wc pour chiens» : à certaines périodes, des lieux de détente, comme les promenades des Dr. Mattrais ou la pointe du camping, deviennent difficilement «accessibles» malgré les nettoyages réguliers des services municipaux.

N'oublions pas que les espaces verts, les trottoirs, les allées, les squares et autres lieux de promenade sont à la disposition de tous et se doivent d'être respectés par tous.

*Il est du pouvoir de chacun, simple habitant, commerçant, acteur de la vie locale, dans le respect de l'autre, des agents municipaux et de l'espace commun d'agir au quotidien pour que Chinon, ville agréable, accueillante, attractive et appréciée des touristes venus de France et de tous pays, demeure une ville propre !*



Variété de cendrier rosier !



Une solution simple et efficace : exemple d'un cendrier à l'extérieur d'un commerce



La Place Plantagenêt : canisette pour chiens ou espace de détente ?

## On vous donne la parole !

Chinon, belle cité médiévale à l'environnement remarquable, et appréciée par tous, veut rester une ville propre.

**Puisque cet aspect nous concerne tous, nous souhaitons votre avis et nous vous demandons de vous exprimer par le biais du questionnaire joint à ce dossier dans le Chinon Infos.**

Ce questionnaire s'adresse à toutes et à tous, que vous résidiez en centre-ville, en périphérie, dans les villages ou en campagne.

L'évaluation de la propreté de la ville à travers le regard de chacun, permettra au groupe de travail constitué d'élus, d'agents municipaux et de citoyens de la ville de Chinon, de proposer des pistes d'amélioration en ce domaine.

## Durée de vie des déchets dans la nature

*Une bouteille en verre*

Durée : 4000 ans minimum

*Une bouteille en plastique*

Durée : entre 100 et 1000 ans

*Un sac plastique*

Durée : 400 ans minimum

*Un chewing-gum*

Durée : 5 ans

*Un mégot de cigarette*

Durée : entre 2 et 5 ans

*Une boîte de conserve*

Durée : entre 100 et 1000 ans

*Une planche en bois*

Durée : entre 13 à 15 ans

*Une carte téléphonique*

Durée : 1 000 ans

*Un pneu*

Durée : entre 500 et 1 000 ans

Source : [www.naturimmo.com](http://www.naturimmo.com)